

# LETTRE D'INFORMATION REFERENTE HANDICAP

## Le handicap psychique

Chaque année, 13 millions de personnes en France, soit 1 personne sur 5, développent un trouble psychique (dépression, troubles anxieux, alimentaires, bipolaires, schizophréniques, etc.). Pour elles comme pour leurs proches, à la maladie s'ajoutent trop souvent des situations d'errance diagnostique, de retard d'accès aux soins, de traitements non adaptés et d'exclusions sociale et professionnelle.



### La notion de handicap psychique reconnue par la loi.

La loi du 11 février 2005 reconnaît les troubles psychiques comme pouvant être à l'origine d'une situation de handicap : constitue un handicap, « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

### Définition du handicap psychique.

A l'heure actuelle, il n'y a aucune définition partagée du handicap psychique mais un consensus existe sur les conséquences sociales des troubles psychiques. En résumé, **une personne est en situation de handicap psychique lorsque celle-ci, souffrant de troubles psychiques, n'est plus en mesure de faire face à ses obligations d'autonomie pour assurer ses besoins élémentaires, dans un environnement social donné.**

| HANDICAP MENTAL  | HANDICAP PSYCHIQUE   |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Déficience intellectuelle</li></ul>                      | <ul style="list-style-type: none"><li>• Capacités intellectuelles conservées mais troubles cognitifs temporaires ou persistants (mémoire, attention, concentration, fonctions exécutives etc.)</li></ul> |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Soins marginaux (hors somatiques)</li></ul>              | <ul style="list-style-type: none"><li>• Très présents, au long cours</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Incapacités peu variables → solutions durables</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Troubles variables, intermittents et évolutifs</li></ul>   |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Perception du handicap : visible</li></ul>               | <ul style="list-style-type: none"><li>• Perception du handicap: invisible (difficultés sous-estimés)</li></ul>   |

### Différence entre handicap psychique et handicap mental.

Le handicap psychique est la conséquence de maladies mentales mais n'est pas un handicap mental.

### Les chiffres clés.

- 1<sup>ère</sup> cause d'invalidité reconnue par la Sécurité Sociale : 27% des personnes entrent chaque année dans le régime de l'invalidité.
- 700 000 personnes handicapées psychiques en France (UNAFAM).
- 1 demandeur sur 2 d'Allocation Adulte Handicapé (AAH) souffre d'une maladie mentale.
- 1/3 de la population connaîtra un trouble psychique au cours de sa vie.

## Les troubles à l'origine d'un handicap psychique.

Parmi ces pathologies, habituellement ou fréquemment à l'origine de situations de handicap, les troubles suivants peuvent être cités :

- les troubles schizophréniques ;
- les troubles bipolaires ;
- certains troubles graves et caractérisés de la personnalité ;
- certains troubles dépressifs sévères ou persistants, en particulier lorsqu'ils sont associés à des phobies sociales ;
- les formes sévères des troubles obsessionnels compulsifs ;
- les formes sévères de troubles anxieux et de la personnalité mal caractérisés.

## Les fonctions pouvant être altérées par les troubles psychiques.

- Capacité à s'organiser dans une activité habituelle : planifier, organiser, anticiper ;
- Capacité à s'organiser dans une activité inhabituelle ;
- Capacité d'apprentissage ;
- Capacité à se concentrer, fixer son attention et à mémoriser ;
- Capacité d'empathie cognitive : savoir « se mettre à la place de l'autre » et le comprendre
- Capacité d'empathie émotionnelle : se montrer sensible aux émotions d'autrui ;
- Capacité à identifier les rôles sociaux, la signification des situations sociales ;
- Difficulté à initier une action de base, c'est-à-dire les gestes élémentaires de la vie quotidienne
- Difficulté à anticiper, à entreprendre ou à persévérer ;
- Difficulté à gérer le temps ;
- Difficulté à évaluer ses capacités, à reconnaître ses limites et à les prendre en compte ;
- Difficulté à savoir demander de l'aide en cas de besoin et à coopérer aux soins.

## Un handicap victime de préjugés.

L'une des spécificités du handicap psychique réside dans la stigmatisation des personnes concernées. Les représentations sociales du handicap psychique oscillent souvent entre la minoration de l'impact des troubles psychiques et les clichés véhiculés sur la violence présumée de ces personnes envers elles-mêmes et surtout envers les autres. Ce tabou de la maladie mentale et du handicap psychique renforce le comportement de déni des personnes concernées et de leurs proches, ce qui conduit bien souvent encore aujourd'hui à un phénomène de non-recours aux soins.

## Un enjeu de santé publique.

Plusieurs rapports publiés en 2022 et 2023 (Feuille de route des Assises « Santé mentale et psychiatrie de 2023. Etude santé publique France 2023. Le rapport du défenseur des droits 2021) sont alarmants et appellent à développer une politique globale et ambitieuse d'accompagnement des jeunes dont la santé mentale est affectée. Le 1er ministre vient d'ailleurs d'annoncer que la santé mentale serait la grande cause nationale en 2025

## Pour en savoir plus :

Films : Les Intranquilles de Joachim Lafosse –2021 (Bipolarité) et Qu'est-ce qu'on va faire de Jacques de Marie Garel-Weiss – 2022 (schizophrénie).

**Sources :** Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie (CNSA) - Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques. (UNAFAM) -Talentéo.fr